

DÉPARTEMENT
De l'ORNE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTAN

Effectif légal du
conseil communautaire
34

Nombre de délégués en exercice
34

COMMUNAUTE DE

COMMUNES DE

DOMFRONT-TINCHEBRAY

INTERCO

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT
ET DES VICE-PRESIDENTS**

L'an deux mille dix-sept le dix-neuf du mois de juillet à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes de DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO.

Étaient présents les délégués communautaires suivants : Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBRY Jean-Jacques	P	BESNARD Véronique	P	BRIONNE Marcel	P	CHANCEREL Michel	P	CHRETIEN Sébastien	P
COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DEROUET Christian	P	DESGRIPPES Gérard	P	DROMER Joël	P
FERARD Pierre	P	FOLLJOT Marcel	P	FOUCHER Véronique	A	GOUSSET Hubert	P	GRIPPON Roger	P
GUILMIN Maxime	P	HATTEVILLE Daniel	P	HEUZE Chantal	P	LAINÉ Michèle	P	LECORDIER Christophe	P
LEMARECHAL Gilles	A	LEPONT Philippe	P	LEROUX Aurélie	A	LEROY Eric	P	MAUPAS Michel	P
MOUSSAY Raymond	P	NURY Jérôme	P	PIGAULT Claude	P	PORQUET Josette	P	PRIEUR Jean-Yves	P
RENAULT Jean-Louis	p	SALLIOT Julien	P	SOUL Bernard	P	TALLONNEAU Sylvie	P		

Avaient donné pouvoir : Gilles Lemaréchal à Hubert Gousset – Aurélie Leroux à Joël Dromer –
Véronique Foucher à Marcel Brionne.

1 Ouverture de la séance¹

Monsieur Maxime Guilmin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Monsieur Daniel Hatteville a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente et un délégués titulaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Monsieur Serge Costard et Madame Michèle Laîné.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 32
- e. Majorité absolue³ 17

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Maxime GUILMIN	3	Trois
Bernard SOUL	29	Vingt-neuf

¹ Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du Président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

² Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

³ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Bernard SOUL a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco peut disposer de 10 vice-présidents au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un vice-président. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à dix le nombre des vice-présidents (34 voix pour 10 vice-présidents – 0 abstention – 0 contre).

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Josette PORQUET	34	Trente-quatre

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Madame Josette PORQUET a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Maxime GUILMIN	34	Trente-quatre

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Maxime GUILMIN a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre FERARD	33	Trente-trois

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Pierre FERARD a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michèle LAINE	34	Trente-quatre

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame Michèle LAINE a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérard DESGRIPPES	34	Trente-quatre

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Gérard DESGRIPPES a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel CHANCEREL	33	Trente-trois

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Michel CHANCEREL a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Serge COSTARD	34	Trente-quatre

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Serge COSTARD a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis RENAULT	34	Trente-quatre

3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Jean-Louis RENAULT a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 18

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Chantal HEUZE	32	Trente-deux

3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Madame Chantal HEUZE a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue (4) 0

NOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe LECORDIER	33	Trente-trois

3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur Christophe LECORDIER a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ⁴

Néant

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix-neuf juillet deux mille dix-sept, à vingt-et-une heure et quinze minutes, en double exemplaire ⁵ a été, après lecture, signé par le président, le délégué communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président
Bernard SOUL

le Délégué le plus âgé
Daniel HATTEVILLE

Le Secrétaire
Maxime GUILMIN

Les Assesseurs
Serge Costard et Michèle Lainé

⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté de communes avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.